



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le 24 février à 14h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. **BARREAUD** Sylvain, Président,
M. **GRENON** Jean-Claude, M. **DOUBLET** Michel, Mme **RIVIERE** Monique, M. **MACHEFERT** Patrick, M. **MICHAUD** Jacky, M. **RAFFE** David, Vice-Présidents
Mmes **DALAIS** Gaëlle, **DUWAYLA** Christine, **GUIBERTEAU** Cathie, **LOUASSIER** Nadège, **MARTIN** Marie-Noëlle, **PELLETIER** Marie-Claude, **SIGNAT** Lyliane,
Mrs **ALVAREZ** Pascal, **BACHEREAU** Patrice, **BERNARD** Dominique, **GACHET** Philippe, **GAILLOT** Jean-Paul, **GANDAUBER** Gérard, **HILLAIRET** Christian, **MAJEAU** Stéphane, **POCH** Patrick, **SCHNEIDER** Alexandre, **VIDAL** Patrick

Visioconférence : /

Excusés : Mmes **BOURSIQUOT** Brigitte, **BOURSIQUOT** Nelly, **BOISSEAU** Béatrice, **GRATON** Sabrina, **LHERMENIER** Sandrine (Pouvoir M. **SCHNEIDER** Alexandre), Mrs **DURAND** Lionel, Mikaël **MOINET** (Pouvoir M. **BARREAUD** Sylvain) **STAUDER** Jean-Denis

Date de la convocation : 17 février 2021

Présents : 25

Votants : 27

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude **GRENON**

GALAXIE DES PIERRES LEVEES – AUTORISATION DE LANCEMENT DE MARCHÉ PUBLIC POUR L'ACQUISITION DE PIERRES ET SOCLES

Considérant que la maîtrise d'œuvre confiée au Syndicat de la Voirie de la Charente-Maritime par délibération n° 20-2021 ne comprend pas l'acquisition de pierres et socles nécessaires à la réalisation du projet,

Considérant que le besoin identifié concerne la fourniture (réalisation et livraison) de 310 pierres et 310 socles sur le terrain d'accueil du projet, à proximité du pôle « Echappée Nature » et en interaction avec l'aire autoroutière de Vinci,

Monsieur le Président sollicite l'autorisation des membres du Conseil Communautaire pour lancer un marché public pour l'acquisition des pierres dites « d'attente » et des socles du projet de la Galaxie des Pierres Levées et signer l'ensemble des documents afférents à sa réalisation.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 24 février 2021

Le Président

Sylvain BARREAUD
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le 24 février à 14h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. **BARREAUD** Sylvain, Président,
M. **GRENON** Jean-Claude, M. **DOUBLET** Michel, Mme **RIVIERE** Monique, M. **MACHEFERT** Patrick, M. **MICHAUD** Jacky, M. **RAFFE** David, Vice-Présidents
Mmes **DALAIS** Gaëlle, **DUCAYLA** Christine, **GUIBERTEAU** Cathie, **LOUASSIER** Nadège, **MARTIN** Marie-Noëlle, **PELLETIER** Marie-Claude, **SIGNAT** Lyliane,
Mrs **ALVAREZ** Pascal, **BACHEREAU** Patrice, **BERNARD** Dominique, **GACHET** Philippe, **GAILLOT** Jean-Paul, **GANDAUBER** Gérard, **HILLAIRET** Christian, **MAJEAU** Stéphane, **POCH** Patrick, **SCHNEIDER** Alexandre, **VIDAL** Patrick

Visioconférence : /

Excusés : Mmes **BOURSIQUOT** Brigitte, **BOURSIQUOT** Nelly, **BOISSEAU** Béatrice, **GRATON** Sabrina, **LHERMENIER** Sandrine (Pouvoir M. **SCHNEIDER** Alexandre), Mrs **DURAND** Lionel, Mikaël **MOINET** (Pouvoir M. **BARREAUD** Sylvain) **STAUDER** Jean-Denis

Date de la convocation : 17 février 2021

Présents : 25

Votants : 27

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude **GRENON**

GEMAPI – TAXE 2021

Vu l'article 1 530 bis du code Général des Impôts,

Vu la délibération n° 65-2017 du 20 septembre 2017 par laquelle la Communauté de Communes Cœur de Saintonge intègre notamment la compétence GEMAPI dans ses statuts,

Vu l'arrêté préfectoral du 13 décembre 2017 relatifs aux statuts de la Communauté de Communes Cœur de Saintonge, et notamment la compétence GEMAPI,

Considérant qu'afin de faire face aux nouvelles dépenses générées par cette nouvelle compétence, il convient d'instituer les ressources nécessaires au financement de celle-ci,

Considérant que les dépenses et les recettes prévisionnelles ont été établies pour 2021 comme détaillées ci-dessous :

	PROJET 2021
Cotisation SMCA	46 085,84 €
Cotisation SYMBA	4 829,00 €
Adhésion Bassin Seudre	2 100,00 €
Adhésion FREDON	3 037,00 €

Adhésion EPTB	3 183,00 €
Temps Agent 25%	12 268,00 €
Travaux d'urgence	4 500,00 €
TOTAL	76 002,84 €

Considérant l'article 164 de la loi de finances 2019 précisant qu'une fois la taxe instituée, le produit de la taxe GEMAPI devra être voté chaque année avant le 15 avril de l'exercice concerné.

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Conseil Communautaire la décision :

- ☒ D'arrêter le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à hauteur de 76 002.84 € pour l'année 2021.
- ☒ Et sollicite l'autorisation ou pour son représentant, à prendre toutes décisions et signer tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 24 février 2021

Le Président

 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 Sylvain BARREAUD



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FEVRIER 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 24 février à 14h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, M. DOUBLET Michel, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. MICHAUD Jacky, M. RAFFE David, Vice-Présidents
Mmes DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane,
Mrs ALVAREZ Pascal, BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : Mmes BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, BOISSEAU Béatrice, GRATON Sabrina, LHERMENIER Sandrine (Pouvoir M. SCHNEIDER Alexandre), Mrs DURAND Lionel, Mikaël MOINET (Pouvoir M. BARREAUD Sylvain) STAUDER Jean-Denis

Date de la convocation : 17 février 2021

Présents : 25

Votants : 27

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude GRENON

SECTEUR JEUNESSE – CHANGEMENT DE REGISSEUR

Vu la délibération en date du 13 décembre 2016 autorisant Monsieur le Président à créer une régie de recettes et d'avances au sein du secteur Jeunesse,

Vu la délibération en date du 13 décembre 2016 portant acte constitutif d'une régie de recettes et d'avances

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 5 décembre 2016,

Vu l'avis conforme du régisseur en date du 5 décembre 2016,

Monsieur le Président propose que :

Article 1. Monsieur Aurélien CHARDONNIER soit nommé, en remplacement de Madame Sabrina GAILLARD, à compter du 1er Mars 2021 régisseur de la régie de recettes et d'avances « SECTEUR JEUNESSE » avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

ARTICLE 2. En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Monsieur Aurélien CHARDONNIER sera remplacé par Monsieur Laurent LAFFONT suppléant.

ARTICLE 3. Monsieur Aurélien CHARDONNIER n'est pas astreint à constituer un cautionnement.

ARTICLE 4. Monsieur Aurélien CHARDONNIER percevra une indemnité de responsabilité d'un montant annuel de 110 €uros (Cent dix euros).

ARTICLE 5. Le régisseur et son suppléant ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau code Pénal.

Ils doivent les encaisser selon les modes de recouvrement prévus dans l'acte constitutif de la régie.

ARTICLE 6. Le régisseur et son suppléant ne doivent pas payer de dépenses relatives à des charges autres que celles énumérées dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau code Pénal.

ARTICLE 7. Le régisseur et son suppléant ne doivent pas percevoir et sommes et payer des dépenses et des charges autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau code Pénal.

Ils doivent les payer ou les encaisser selon les modes de paiements prévus par l'acte constitutif de la régie.

ARTICLE 8. Le régisseur est autorisé à détenir un fonds de caisse de 100 € (Cent euros).

ARTICLE 9. Le régisseur et le suppléant sont tenus de présenter leurs registres comptables, leurs fonds et leurs formules de valeurs inactives aux agents de contrôle qualifiés.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 24 février 2021

Le Président
Coeur de Saintonge
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Sylvain BARREAUD



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FEVRIER 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 24 février à 14h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, M. DOUBLET Michel, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. MICHAUD Jacky, M. RAFFE David, Vice-Présidents

Mmes DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane,

Mrs ALVAREZ Pascal, BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : Mmes BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, BOISSEAU Béatrice, GRATON Sabrina, LHERMENIER Sandrine (Pouvoir M. SCHNEIDER Alexandre), Mrs DURAND Lionel, Mikaël MOINET (Pouvoir M. BARREAUD Sylvain) STAUDER Jean-Denis

Date de la convocation : 17 février 2021

Présents : 25

Votants : 27

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude GRENON

FLOW VELO – CONVENTION DEPARTEMENTALE – SECURISATION DE L'HOUMEE (LA VALLEE)

Considérant l'exposé de Monsieur le Président rappelant qu'à la demande de la mairie de La Vallée et de la Communauté de Communes Cœur de Saintonge, la Direction de l'Environnement et de la Mer a sollicité les services de la Direction des Infrastructures pour étudier le passage de la Flow Vélo sur la Route Départementale n° 118 et proposer un aménagement de l'entrée du village de L'Houmée,

Considérant qu'à terme, cette véloroute devrait voir le passage d'environ 20 000 cyclistes par saison.

Considérant la sollicitation de la commune de La Vallée vers le Conseil Départemental de la Charente Maritime pour réduire la vitesse à ce niveau,

Afin d'améliorer la sécurité des usagers de la vélo-route et de la Route Départementale, Monsieur le Président sollicite l'autorisation des membres du Conseil pour signer la convention tripartite (déjà validée par la Commune de la Vallée) avec le Département de la Charente-Maritime régissant les dispositions relatives aux participations financières de chaque collectivités pour un montant prévisionnel de 13 904,72 € HT et pour un coût total de travaux de 92 698,14 € HT.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 24 février 2021


 Le Président
 Cœur de Saintonge
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 Sylvain BARREAUD



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FEVRIER 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 24 février à 14h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, M. DOUBLET Michel, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. MICHAUD Jacky, M. RAFFE David, Vice-Présidents

Mmes DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane,

Mrs ALVAREZ Pascal, BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : Mmes BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, BOISSEAU Béatrice, GRATON Sabrina, LHERMENIER Sandrine (Pouvoir M. SCHNEIDER Alexandre), Mrs DURAND Lionel, Mikael MOINET (Pouvoir M. BARREAUD Sylvain) STAUDER Jean-Denis

Date de la convocation : 17 février 2021

Présents : 25

Votants : 27

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude GRENON

ANNULE ET REMPLACE LA DELIB. 81 2020- COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Vu l'arrêté préfectoral du 29 août 2019 portant sur les statuts de la Communauté de Communes ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-1 ;

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil la liste des membres suivante :

COMMISSION AMÉNAGEMENT DE TERRITOIRE
Président : Patrick MACHEFERT
Pascal ALVAREZ
Lionel DURAND
Philippe GACHET
Gérard GANDAUBER
Nadège LOUASSIER
Alexandre SCHNEIDER

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 24 février 2021

Le Président

Sylvain BARREAUD



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FEVRIER 2021**

L'an deux mille vingt, le 24 février à 14h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. **BARREAUD** Sylvain, Président,
M. **GRENON** Jean-Claude, M. **DOUBLET** Michel, Mme **RIVIERE** Monique, M. **MACHEFERT** Patrick, M. **MICHAUD** Jacky, M. **RAFFE** David, Vice-Présidents
Mmes **DALAIS** Gaëlle, **DUWAYLA** Christine, **GUIBERTEAU** Cathie, **LOUASSIER** Nadège, **MARTIN** Marie-Noëlle, **PELLETIER** Marie-Claude, **SIGNAT** Lyliane,
Mrs **ALVAREZ** Pascal, **BACHEREAU** Patrice, **BERNARD** Dominique, **GACHET** Philippe, **GAILLOT** Jean-Paul, **GANDAUBER** Gérard, **HILLAIRET** Christian, **MAJEAU** Stéphane, **POCH** Patrick, **SCHNEIDER** Alexandre, **VIDAL** Patrick

Visioconférence : /

Excusés : Mmes **BOURSIQUOT** Brigitte, **BOURSIQUOT** Nelly, **BOISSEAU** Béatrice, **GRATON** Sabrina, **LHERMENIER** Sandrine (Pouvoir M. **SCHNEIDER** Alexandre), Mrs **DURAND** Lionel, Mikaël **MOINET** (Pouvoir M. **BARREAUD** Sylvain) **STAUDER** Jean-Denis

Date de la convocation : 17 février 2021

Présents : 25

Votants : 27

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude **GRENON**

ANNULE ET REMPLACE DELIB 81-2020- COMMISSION COMMUNICATION

Vu l'arrêté préfectoral du 29 août 2019 portant sur les statuts de la Communauté de Communes ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-1 ;

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil la liste des membres suivante :

COMMISSION COMMUNICATION
Président : Patrick POCH
Gaëlle DALAIS
David RAFFE
Cathie GUIBERTEAU
Marie-Claude PELLETIER
Sabrina GRATON
Nadège LOUASSIER

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 24 février 2021

Le Président

Sylvain **BARREAUD**



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FÉVRIER 2021**

L'an deux mille vingt, le 24 février à 14h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, M. DOUBLET Michel, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. MICHAUD Jacky, M. RAFFE David, Vice-Présidents

Mmes DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyllane,

Mrs ALVAREZ Pascal, BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : Mmes BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, BOISSEAU Béatrice, GRATON Sabrina, LHERMENIER Sandrine (Pouvoir M. SCHNEIDER Alexandre), Mrs DURAND Lionel, Mikaël MOINET (Pouvoir M. BARREAUD Sylvain) STAUDER Jean-Denis

Date de la convocation : 17 février 2021

Présents : 25

Votants : 27

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude GRENON

ANNULE ET REMPLACE DELIB 81-2020- COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE

Vu l'arrêté préfectoral du 29 août 2019 portant sur les statuts de la Communauté de Communes ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-1 ;

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil la liste des membres suivante :

COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE
Président : Mikaël MOINET
Pascal ALVAREZ
Christian HILLAIRET
Sandrine LHERMENIER
David RAFFE
Philippe GACHET
Brigitte BOURSQUOT
Stéphane MAJEAU
Gérard GANDAUBER

Nadège LOUASSIER
Béatrice BOISSEAU
Jean-Paul GAILLOT

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 24 février 2021

Le Président

SYLVAIN BARREAU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES





**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FEVRIER 2021**

L'an deux mille vingt, le 24 février à 14h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, M. DOUBLET Michel, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. MICHAUD Jacky, M. RAFFE David, Vice-Présidents

Mmes DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane,

Mrs ALVAREZ Pascal, BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : Mmes BOURSIQUOT Brigitte, BOURSIQUOT Nelly, BOISSEAU Béatrice, GRATON Sabrina, LHERMENIER Sandrine (Pouvoir M. SCHNEIDER Alexandre), Mrs DURAND Lionel, Mikaël MOINET (Pouvoir M. BARREAUD Sylvain) STAUDER Jean-Denis

Date de la convocation : 17 février 2021

Présents : 25

Votants : 27

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude GRENON

ANNULE ET REMPLACE DELIB 81-2020- COMMISSION ECONOMIE

Vu l'arrêté préfectoral du 29 août 2019 portant sur les statuts de la Communauté de Communes ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-1 ;

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil la liste des membres suivante :

COMMISSION ÉCONOMIE
Président : Alexandre SCHNEIDER
Jean-Claude GRENON
Sabrina GRATON
Nadège LOUASSIER
Lionel DURAND
Jean-Denis STAUDER

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 24 février 2021

Le Président

Sylvain BARREAUD



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FEVRIER 2021**

L'an deux mille vingt, le 24 février à 14h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, M. DOUBLET Michel, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. MICHAUD Jacky, M. RAFFE David, Vice-Présidents

Mmes DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane,

Mrs ALVAREZ Pascal, BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : Mmes BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, BOISSEAU Béatrice, GRATON Sabrina, LHERMENIER Sandrine (Pouvoir M. SCHNEIDER Alexandre), Mrs DURAND Lionel, Mikaël MOINET (Pouvoir M. BARREAUD Sylvain) STAUDER Jean-Denis

Date de la convocation : 17 février 2021

Présents : 25

Votants : 27

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude GRENON

ANNULE ET REMPLACE DELIB 81-2020- COMMISSION PETITE ENFENCE-ENFANCE-JEUNESSE

Vu l'arrêté préfectoral du 29 août 2019 portant sur les statuts de la Communauté de Communes ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-1 ;

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil la liste des membres suivante :

COMMISSION ENFANCE PETITE ENFANCE JEUNESSE
Présidente : Monique RIVIERE
David RAFFE
Pascal ALVAREZ
Gaëlle DALAIS
Marie-Claude PELLETIER
Mikaël MOINET
Christine DUCAYLA
Brigitte BOURSQUOT
Dominique BERNARD
Nelly BOURSQUOT

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 24 février 2021

Le Président



COEUR DE SAINTONGE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Sylvain BARREAUD



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FÉVRIER 2021**

L'an deux mille vingt, le 24 février à 14h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, M. DOUBLET Michel, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. MICHAUD Jacky, M. RAFFE David, Vice-Présidents
Mmes DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane,
Mrs ALVAREZ Pascal, BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : Mmes BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, BOISSEAU Béatrice, GRATON Sabrina, LHERMENIER Sandrine (Pouvoir M. SCHNEIDER Alexandre), Mrs DURAND Lionel, Mikaël MOINET (Pouvoir M. BARREAUD Sylvain) STAUDER Jean-Denis

Date de la convocation : 17 février 2021

Présents : 25

Votants : 27

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude GRENON

ANNULE ET REMPLACE DELIB 81-2020- COMMISSION – OM/ENVIRONNEMENT

Vu l'arrêté préfectoral du 29 août 2019 portant sur les statuts de la Communauté de Communes ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-1 ;

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

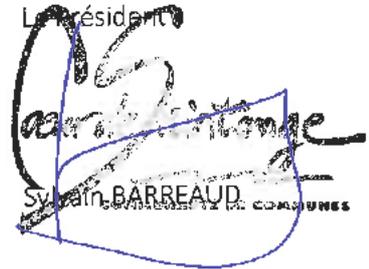
Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil la liste des membres suivante :

Commission OM-Environnement
Président : David RAFFE
Gaëlle DALAIS
Pascal ALVAREZ
Monique RIVIERE
Marie-Noëlle MARTIN
Sandrine LHERMENIER
Jacky MICHAUD
Mikaël MOINET
Sabrina GRATON
Patrick VIDAL
Jean-Paul GAILLOT

Cathie GUIBERTEAU
Patrick POCH
Stéphane MAJEAU
Philippe GACHET
Gérard GANDAUBER

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 24 février 2021

Le président

Sylvain BARBEAUD
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FEVRIER 2021**

L'an deux mille vingt, le 24 février à 14h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, M. DOUBLET Michel, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. MICHAUD Jacky, M. RAFFE David, Vice-Présidents
Mmes DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane,
Mrs ALVAREZ Pascal, BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : Mmes BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, BOISSEAU Béatrice, GRATON Sabrina, LHERMENIER Sandrine (Pouvoir M. SCHNEIDER Alexandre), Mrs DURAND Lionel, Mikaël MOINET (Pouvoir M. BARREAUD Sylvain) STAUDER Jean-Denis

Date de la convocation : 17 février 2021

Présents : 25

Votants : 27

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude GRENON

ANNULE ET REMPLACE DELIB 81-2020- COMMISSION FINANCES

Vu l'arrêté préfectoral du 29 août 2019 portant sur les statuts de la Communauté de Communes ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-1 ;
Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil la liste des membres suivante :

COMMISSION FINANCES
Président : Michel DOUBLET
Monique RIVIERE
Marie-Noëlle MARTIN
Jacky MICHAUD
Cathie GUIBERTEAU
Jean-Denis STAUDER
Philippe GACHET
Jean-Claude GRENON
Gérard GANDAUBER
Alexandre SCHNEIDER
David RAFFE

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 24 février 2021

Le Président





**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FEVRIER 2021**

L'an deux mille vingt, le 24 février à 14h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. **BARREAUD** Sylvain, Président,
M. **GRENON** Jean-Claude, M. **DOUBLET** Michel, Mme **RIVIERE** Monique, M. **MACHEFERT** Patrick, M. **MICHAUD** Jacky, M. **RAFFE** David, Vice-Présidents
Mmes **DALAIS** Gaëlle, **DU CAYLA** Christine, **GUIBERTEAU** Cathie, **LOUASSIER** Nadège, **MARTIN** Marie-Noëlle, **PELLETIER** Marie-Claude, **SIGNAT** Lyliane,
Mrs **ALVAREZ** Pascal, **BACHEREAU** Patrice, **BERNARD** Dominique, **GACHET** Philippe, **GAILLOT** Jean-Paul, **GANDAUBER** Gérard, **HILLAIRET** Christian, **MAJEAU** Stéphane, **POCH** Patrick, **SCHNEIDER** Alexandre, **VIDAL** Patrick

Visioconférence : /

Excusés : Mmes **BOURSIQUOT** Brigitte, **BOURSIQUOT** Nelly, **BOISSEAU** Béatrice, **GRATON** Sabrina, **LHERMENIER** Sandrine (Pouvoir M. **SCHNEIDER** Alexandre), Mrs **DURAND** Lionel, **Mikaël MOINET** (Pouvoir M. **BARREAUD** Sylvain) **STAUDER** Jean-Denis

Date de la convocation : 17 février 2021

Présents : 25

Votants : 27

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude **GRENON**

ANNULE ET REMPLACE DELIB 81-2020- COMMISSION PERSONNEL

Vu l'arrêté préfectoral du 29 août 2019 portant sur les statuts de la Communauté de Communes ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-1 ;

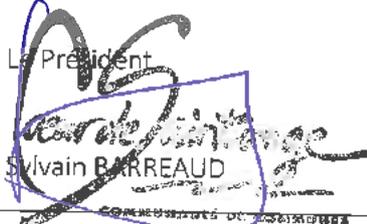
Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil la liste des membres suivante :

COMMISSION PERSONNEL
Présidente : Lyliane SIGNAT
Cathie GUIBERTEAU
Monique RIVIERE
Jacky MICHAUD
Jean-Claude GRENON
David RAFFE

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 24 février 2021

Le Président

 Sylvain **BARREAUD**
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE





**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FEVRIER 2021**

L'an deux mille vingt, le 24 février à 14h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, M. DOUBLET Michel, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. MICHAUD Jacky, M. RAFFE David, Vice-Présidents

Mmes DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane,

Mrs ALVAREZ Pascal, BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : Mmes BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, BOISSEAU Béatrice, GRATON Sabrina, LHERMENIER Sandrine (Pouvoir M. SCHNEIDER Alexandre), Mrs DURAND Lionel, Mikael MOINET (Pouvoir M. BARREAUD Sylvain) STAUDER Jean-Denis

Date de la convocation : 17 février 2021

Présents : 25

Votants : 27

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude GRENON

ANNULE ET REMPLACE DELIB 81-2020- COMMISSION SANTE – CRISE SANITAIRE

Vu l'arrêté préfectoral du 29 août 2019 portant sur les statuts de la Communauté de Communes ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-1 ;

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil la liste des membres suivante :

COMMISSION SANTE ET CRISE SANITAIRE
Présidente : Lyliane SIGNAT
Sabrina GRATON
Nadège LOUASSIER
Monique RIVIERE

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 24 février 2021

Le Président

Sylvain BARREAUD
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FEVRIER 2021**

L'an deux mille vingt, le 24 février à 14h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. **BARREAUD** Sylvain, Président,
M. **GRENON** Jean-Claude, M. **DOUBLET** Michel, Mme **RIVIERE** Monique, M. **MACHEFERT** Patrick, M. **MICHAUD** Jacky, M. **RAFFE** David, Vice-Présidents
Mmes **DALAIS** Gaëlle, **DUWAYLA** Christine, **GUIBERTEAU** Cathie, **LOUASSIER** Nadège, **MARTIN** Marie-Noëlle, **PELLETIER** Marie-Claude, **SIGNAT** Lyliane,
Mrs **ALVAREZ** Pascal, **BACHEREAU** Patrice, **BERNARD** Dominique, **GACHET** Philippe, **GAILLOT** Jean-Paul, **GANDAUBER** Gérard, **HILLAIRET** Christian, **MAJEAU** Stéphane, **POCH** Patrick, **SCHNEIDER** Alexandre, **VIDAL** Patrick

Visioconférence : /

Excusés : Mmes **BOURSIQUOT** Brigitte, **BOURSIQUOT** Nelly, **BOISSEAU** Béatrice, **GRATON** Sabrina, **LHERMENIER** Sandrine (Pouvoir M. **SCHNEIDER** Alexandre), Mrs **DURAND** Lionel, Mikaël **MOINET** (Pouvoir M. **BARREAUD** Sylvain) **STAUDER** Jean-Denis

Date de la convocation : 17 février 2021

Présents : 25

Votants : 27

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude **GRENON**

ANNULE ET REMPLACE DELIB 81-2020- COMMISSION SERVICES A LA POPULATION

Vu l'arrêté préfectoral du 29 août 2019 portant sur les statuts de la Communauté de Communes ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-1 ;

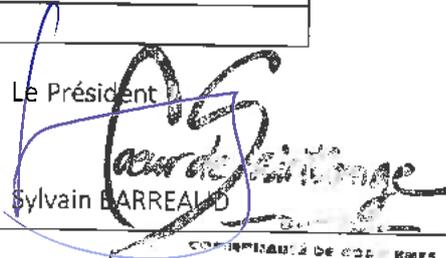
Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil la liste des membres suivante :

COMMISSION SERVICES À LA POPULATION
Président : Patrick MACHEFERT
Lionel DURAND
Monique RIVIERE
Gaëlle DALAIS
Sandrine LHERMENIER
Marie-Claude PELLETIER
Christine DUWAYLA
Jean-Claude GRENON
Nelly BOURSIQUOT

Adopté à l'unanimité.
A Saint Porchaire, le 24 février 2021

Le Président


Sylvain BARREAUD



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FEVRIER 2021**

L'an deux mille vingt, le 24 février à 14h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. **BARREAUD** Sylvain, Président,
M. **GRENON** Jean-Claude, M. **DOUBLET** Michel, Mme **RIVIERE** Monique, M. **MACHEFERT** Patrick, M. **MICHAUD** Jacky, M. **RAFFE** David, Vice-Présidents
Mmes **DALAIS** Gaëlle, **DUWAYLA** Christine, **GUIBERTEAU** Cathie, **LOUASSIER** Nadège, **MARTIN** Marie-Noëlle, **PELLETIER** Marie-Claude, **SIGNAT** Lyliane,
Mrs **ALVAREZ** Pascal, **BACHEREAU** Patrice, **BERNARD** Dominique, **GACHET** Philippe, **GAILLOT** Jean-Paul, **GANDAUBER** Gérard, **HILLAIRET** Christian, **MAJEAU** Stéphane, **POCH** Patrick, **SCHNEIDER** Alexandre, **VIDAL** Patrick

Visioconférence : /

Excusés : Mmes **BOURSIQUOT** Brigitte, **BOURSIQUOT** Nelly, **BOISSEAU** Béatrice, **GRATON** Sabrina, **LHERMENIER** Sandrine (Pouvoir M. **SCHNEIDER** Alexandre), Mrs **DURAND** Lionel, Mikaël **MOINET** (Pouvoir M. **BARREAUD** Sylvain) **STAUDER** Jean-Denis

Date de la convocation : 17 février 2021

Présents : 25

Votants : 27

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude **GRENON**

ANNULE ET REMPLACE DELIB 81-2020- COMMISSION ASSOCIATIONS

Vu l'arrêté préfectoral du 29 août 2019 portant sur les statuts de la Communauté de Communes ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-1 ;

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil la liste des membres suivante :

COMMISSION ASSOCIATIONS
Président : Gérard GANDAUBER
Patrick POCH
Cathie GUIBERTEAU
Philippe GACHET
Nelly BOURSIQUOT
Marie-Claude PELLETIER
Jean-Denis STAUDER

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 24 février 2021

Le Président

Sylvain **BARREAUD**



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FEVRIER 2021**

L'an deux mille vingt, le 24 février à 14h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, M. DOUBLET Michel, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. MICHAUD Jacky, M. RAFFE David, Vice-Présidents

Mmes DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane,

Mrs ALVAREZ Pascal, BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : Mmes BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, BOISSEAU Béatrice, GRATON Sabrina, LHERMENIER Sandrine (Pouvoir M. SCHNEIDER Alexandre), Mrs DURAND Lionel, Mikaël MOINET (Pouvoir M. BARREAUD Sylvain) STAUDER Jean-Denis

Date de la convocation : 17 février 2021

Présents : 25

Votants : 27

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude GRENON

ANNULE ET REMPLACE DELIB 81-2020- COMMISSION TOURISME

Vu l'arrêté préfectoral du 29 août 2019 portant sur les statuts de la Communauté de Communes ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-1 ;

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil la liste des membres suivante :

COMMISSION TOURISME
Président : Patrick POCH
Cathie GUIBERTEAU
Christian HILLAIRET
Sandrine LHERMENIER
Marie-Claude PELLETIER
Mikaël MOINET
Jean-Denis STAUDER
Brigitte BOURSQUOT
Stéphane MAJEAU
Sabrina GRATON
Gérard GANDAUBER

Béatrice BOISSEAU
Jean-Paul GAILLOT
Nelly BOURSQUOT

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 24 février 2021

Le Président
Stéphane Barreaud
Stéphane BARREAUD
COMMUNES



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FÉVRIER 2021**

L'an deux mille vingt, le 24 février à 14h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

PRÉSENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, M. DOUBLET Michel, Mme RIVIERÉ Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. MICHAUD Jacky, M. RAFFE David, Vice-Présidents

Mmes DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane,

Mrs ALVAREZ Pascal, BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : Mmes BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, BOISSEAU Béatrice, GRATON Sabrina, LHERMENIER Sandrine (Pouvoir M. SCHNEIDER Alexandre), Mrs DURAND Lionel, Mikaël MOINET (Pouvoir M. BARREAUD Sylvain) STAUDER Jean-Denis

Date de la convocation : 17 février 2021

Présents : 25

Votants : 27

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude GRENON

ANNULE ET REMPLACE DELIB 81-2020- COMMISSION URBANISME

Vu l'arrêté préfectoral du 29 août 2019 portant sur les statuts de la Communauté de Communes ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-1 ;

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil la liste des membres suivante :

COMMISSION URBANISME
Président : Jean-Claude GRENON
Lionel DURAND
Pascal ALVAREZ
Monique RIVIERE
Marie-Noëlle MARTIN
Béatrice BOISSEAU
Jean-Denis STAUDER
Patrice BACHEREAU
Sabrina GRATON
Gérard GANDAUBER
Alexandre SCHNEIDER

Dominique BERNARD

Jean-Paul GAILLOT

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 24 février 2021

Le président
Sylvain Barreaud
Sylvain BARREAUD - LIQURES



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FÉVRIER 2021**

L'an deux mille vingt, le 24 février à 14h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. **BARREAUD** Sylvain, Président,
M. **GRENON** Jean-Claude, M. **DOUBLET** Michel, Mme **RIVIERE** Monique, M. **MACHEFERT** Patrick, M. **MICHAUD** Jacky, M. **RAFFE** David, Vice-Présidents
Mmes **DALAIS** Gaëlle, **DUWAYLA** Christine, **GUIBERTEAU** Cathie, **LOUASSIER** Nadège, **MARTIN** Marie-Noëlle, **PELLETIER** Marie-Claude, **SIGNAT** Lyliane,
Mrs **ALVAREZ** Pascal, **BACHEREAU** Patrice, **BERNARD** Dominique, **GACHET** Philippe, **GAILLOT** Jean-Paul, **GANDAUBER** Gérard, **HILLAIRET** Christian, **MAJEAU** Stéphane, **POCH** Patrick, **SCHNEIDER** Alexandre, **VIDAL** Patrick

Visioconférence : /

Excusés : Mmes **BOURSIQUOT** Brigitte, **BOURSIQUOT** Nelly, **BOISSEAU** Béatrice, **GRATON** Sabrina, **LHERMENIER** Sandrine (Pouvoir M. **SCHNEIDER** Alexandre), Mrs **DURAND** Lionel, Mikaël **MOINET** (Pouvoir M. **BARREAUD** Sylvain) **STAUDER** Jean-Denis

Date de la convocation : 17 février 2021

Présents : 25

Votants : 27

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude **GRENON**

ANNULE ET REMPLACE DELIB 81-2020- COMMISSION TRANSFERT DE CHARGES

Vu l'arrêté préfectoral du 29 août 2019 portant sur les statuts de la Communauté de Communes ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-1 ;

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

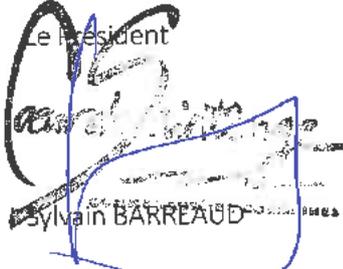
Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil la liste des membres suivante :

COMMISSION TRANSFERT DE CHARGES
Président : Jean-Claude GRENON
Patrice BACHEREAU
Sylvain BARREAUD
Dominique BERNARD
Michel DOUBLET
Philippe GACHET
Jean-Paul GAILLOT
Gérard GANDAUBER
Pascal ALVAREZ
Patrick MACHEFERT

Marie-Noëlle MARTIN
Jacky MICHAUD
Mikaël MOINET
David RAFFE
Monique RIVIERE
Alexandre SCHNEIDER
Lylane SIGNAT
Patrick VIDAL

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 24 février 2021

Le Président

Sylvain BARREAUD



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FÉVRIER 2021**

L'an deux mille vingt, le 24 février à 14h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. **BARREAUD** Sylvain, Président,
M. **GRENON** Jean-Claude, M. **DOUBLET** Michel, Mme **RIVIERE** Monique, M. **MACHEFERT** Patrick, M. **MICHAUD** Jacky, M. **RAFFE** David, Vice-Présidents
Mmes **DALAIS** Gaëlle, **DUCAYLA** Christine, **GUIBERTEAU** Cathie, **LOUASSIER** Nadège, **MARTIN** Marie-Noëlle, **PELLETIER** Marie-Claude, **SIGNAT** Lyliane,
Mrs **ALVAREZ** Pascal, **BACHEREAU** Patrice, **BERNARD** Dominique, **GACHET** Philippe, **GAILLOT** Jean-Paul, **GANDAUBER** Gérard, **HILLAIRET** Christian, **MAJEAU** Stéphane, **POCH** Patrick, **SCHNEIDER** Alexandre, **VIDAL** Patrick

Visioconférence : /

Excusés : Mmes **BOURSIQUOT** Brigitte, **BOURSIQUOT** Nelly, **BOISSEAU** Béatrice, **GRATON** Sabrina, **LHERMENIER** Sandrine (Pouvoir M. **SCHNEIDER** Alexandre), Mrs **DURAND** Lionel, Mikaël **MOINET** (Pouvoir M. **BARREAUD** Sylvain) **STAUDER** Jean-Denis

Date de la convocation : 17 février 2021

Présents : 25

Votants : 27

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude **GRENON**

ANNULE ET REMPLACE DELIB 81-2020- COMMISSION VOIRIE

Vu l'arrêté préfectoral du 29 août 2019 portant sur les statuts de la Communauté de Communes ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-1 ;

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

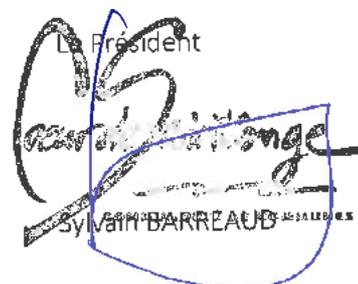
Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil la liste des membres suivante :

COMMISSION VOIRIE
Président : Jean-Claude GRENON
Pascal ALVAREZ
Monique RIVIERE
Christian HILLAIRET
Mikaël MOINET
Philippe GACHET
David RAFFE
Brigitte BOURSIQUOT
Gérard GANDAUBER
Nadège LOUASSIER
Alexandre SCHNEIDER

Patrick VIDAL
Dominique BERNARD
Patrice BACHEREAU

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 24 février 2021

Le Président

SYLVAIN BARREAUD





**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FÉVRIER 2021**

L'an deux mille vingt, le 24 février à 14h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, M. DOUBLET Michel, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. MICHAUD Jacky, M. RAFFE David, Vice-Présidents

Mmes DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane,

Mrs ALVAREZ Pascal, BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : Mmes BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, BOISSEAU Béatrice, GRATON Sabrina, LHERMENIER Sandrine (Pouvoir M. SCHNEIDER Alexandre), Mrs DURAND Lionel, Mikaël MOINET (Pouvoir M. BARREAUD Sylvain) STAUDER Jean-Denis

Date de la convocation : 17 février 2021

Présents : 25

Votants : 27

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude GRENON

ANNULE ET REMPLACE DELIB 81-2020- COMMISSION APPEL D'OFFRES

Vu l'arrêté préfectoral du 29 août 2019 portant sur les statuts de la Communauté de Communes ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-1 ;

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil la liste des membres suivante :

COMMISSION APPEL D'OFFRES
Président : Jean-Claude GRENON
Sylvain BARREAUD
Patrick MACHEFERT
Philippe GACHET
Jean-Paul GAILLOT
Gérard GANDAUBER
Marie-Noëlle MARTIN

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 24 février 2021

Le Président

Sylvain BARREAUD



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FÉVRIER 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 24 février à 14h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

PRÉSENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, M. DOUBLET Michel, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. MICHAUD Jacky, M. RAFFE David, Vice-Présidents
Mmes DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane,
Mrs ALVAREZ Pascal, BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : Mmes BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, BOISSEAU Béatrice, GRATON Sabrina, LHERMENIER Sandrine (Pouvoir M. SCHNEIDER Alexandre), Mrs DURAND Lionel, Mikaël MOINET (Pouvoir M. BARREAUD Sylvain) STAUDER Jean-Denis

Date de la convocation : 17 février 2021

Présents : 25

Votants : 27

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude GRENON

PEAC – APPEL A PROJETS 2021

Considérant l'exposé de Monsieur le Président qui informe les membres du Conseil de la continuité du dispositif « PEAC Parcours d'Education Artistique et Culturelle » pour l'année scolaire 2020-2021,

Considérant qu'il est proposé, comme l'année scolaire 2019-2020, de lancer un « appel à projet » permettant aux structures telles que les centres de loisirs ou le Secteur Jeunesse de pouvoir répondre avec des projets plus appropriés à leur public,

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil le tableau suivant présentant les projets proposés dans le cadre de « l'appel à projet PEAC » :

PARCOURS	PUBLIC ET NB	ARTISTES INTERVENANTS et PARTENAIRES	BUDGET prévisionnel
Projet « Audiovisuel » Créer un film de prévention thème du covid et de la génération geek-participation festival Festi-prév 2021	Secteur Jeunesse Adolescents de 11 à 17 ans 10 ados 1 professionnel formé 1 intervenant professionnel de l'audiovisuel (Réalisateur) + 1 intervenant théâtre	<ul style="list-style-type: none"> Nicolas DATTILESI (vidéaste) Local Jeunes de Beurlay 3 jours de stages, 1^{ère} semaine des vacances de Février participation au festival et restitution 	Budget total= 2 460€ Demande de subvention= 1500€ A valider Versement 1125€ et solde de 375€ sur présentation du bilan
Projet « Initiation	Secteur Jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> Christine Knaub et 	

<p>au théâtre et à l'expression corporelle »</p> <p>Pratique du théâtre d'improvisation et mise en scène – échanges de jeunes avec le théâtre d'impro de Tonnay Charente</p>	<p>Adolescents de 11 à 15 ans</p> <p>16 ados 1 professionnel formé 2 intervenants professionnels Cie Torrent Ciel</p>	<p>Jean Claude Horn</p> <ul style="list-style-type: none"> Local Jeunes de Soullignottes 8h de pratique minimum (4 demie journées) vacances d'avril + 1 restitution à définir 	<p>Budget total= 2430€</p> <p>Demande de subvention= 1500€ A valider Versement 1125€ et solde de 375€ sur présentation du bilan</p>
<p>Projet « initiation aux arts du cirque »</p> <p>Initier les enfants à la pratique du cirque : jonglerie, acrobatie, expression mîmes, équilibre sur objet</p>	<p>ALSH Les Petites Mésanges, ALSH Tom Pouce, ALSH La Tribu de Nava et ALSH les Petites Canailles</p> <p>50 enfants de 6 à 8 ans 4 professionnels seront formés 2 intervenants circassiens</p>	<ul style="list-style-type: none"> Hop Là Circus, école de cirque de la Chapelle des Pots Vacances d'avril 1^{ère} semaine 4 ½ journées + une restitution commune le vendredi après-midi pour les enfants et les parents 	<p>Budget total= 3850€</p> <p>Demande de subvention= 3000€ (2 appels à projets pour 4 centres) A valider Versement 2250€ et solde de 750€ sur présentation du bilan</p>
<p>Projet « initiation aux arts du cirque »</p> <p>Initier les enfants et à la pratique de cette discipline artistique+ découverte de l'univers circassien + théâtre d'ombre</p>	<p>RPI Romegoux-Geay-La Vallée</p> <p>1 projet / école 150 enfants de 3 à 9 ans 7 professionnels seront formés 1 intervenant professionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> Bruno Soulet, Compagnie Coyote Minutes et Désirée Cousin (artiste-confection de costumes et marionnettes) Diffusion du spectacle « Little kitchen circus » + ateliers restitution collective Juin 	<p>Budget total= 7500€</p> <p>Demande de subvention= 4500€ (3 appels à projet car 3 écoles) A valider Versement 3375€ et solde de 1125€ sur présentation du bilan</p>
<p>Projet « grandir un jeu d'enfant »</p> <p>Théâtre et marionnettes</p>	<p>Centre de loisirs du Sivos Port d'Envaux-Crazannes</p> <p>3 à 5 ans 10 mercredis Commune de Port d'Envaux 1 intervenante artiste professionnelle 1 animateur formé</p>	<ul style="list-style-type: none"> Compagnie « Bouche d'or » 	<p>Budget total= 1000 €</p> <p>Demande de subvention= 800€ A valider Versement 600€ et solde de 200€ sur présentation du bilan</p>
<p>> Création contemporaine autour de l'exposition « êtres sensibles » et des fresques de</p>	<p>> Abbaye de Trizay</p> <p>> 50 élèves (2 classes-cycle 3 > Ecoles de Berneuil et des Essards</p>	<ul style="list-style-type: none"> artiste plasticienne : Barbara Kairos (Angoulême) + 2 médiatrices du patrimoine de 	<p>Budget total = 4260€</p> <p>Demande de subvention= 3000€ (2 appels à projet pour deux classes)</p>

l'abbaye de Trizay		l'Abbaye	A valider Versement 2250€ et solde de 750€ sur présentation du bilan
> projet "Musique à Chœur"	>> Ecole primaire de Trizay 167 élèves (du PS au CM2- 7 classes)	> Harmonie départementale de Charente Maritime > Chef d'orchestre : René Bovaërt	Budget total= 1 575,00 € Demande de subvention= 1260€ A valider Versement 900€ et solde de 360€ sur présentation du bilan
Sensibilisation aux nouvelles technologies	Centre de loisirs du Sivos Port d'Envaux-Crazannes 6 à 12 ans 10 mercredis Commune de Port d'Envaux 1 intervenante artiste professionnelle	> médiathèque Port d'Envaux > Dronemenciel (télépilote professionnel et animateur DRONE) professionnel des nouvelles technologies	Budget total= 1 530 € Demande de subvention= 1200€ A valider Versement 900€ et solde de 300€ sur présentation du bilan
> Les pirates de la Charente > création d'un jeu de piste théâtralisé	> Association des Fous Cavés (Pôle Jeunesse) 25 jeunes de 12 à 17 ans	diffusion du spectacle Radeau (spectacle de rue familial) de la Cie Coyote Minute sur le Pôle Jeunesse du festival >	Budget total= 2350 € Demande de subvention= 1500€ A valider Versement 1125€ et solde de 375€ sur présentation du bilan
Participation globale	523 enfants et jeunes	TOTAL SOLLICITE	18260€

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 24 février 2021

Le Président

 Sylvain BARREAUD



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FEVRIER 2021**

L'an deux mille vingt, le 24 février à 14h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, M. DOUBLET Michel, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. MICHAUD Jacky, M. RAFFE David, Vice-Présidents
Mmes DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane,
Mrs ALVAREZ Pascal, BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : Mmes BOURSIQUOT Brigitte, BOURSIQUOT Nelly, BOISSEAU Béatrice, GRATON Sabrina, LHERMENIER Sandrine (Pouvoir M. SCHNEIDER Alexandre), Mrs DURAND Lionel, Mikaël MOINET (Pouvoir M. BARREAUD Sylvain) STAUDER Jean-Denis

Date de la convocation : 17 février 2021

Présents : 25

Votants : 27

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude GRENON

CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE SUITE A AVANCEMENT DE GRADE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Considérant que certains agents remplissent les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade, et que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné,

Il est exposé par Monsieur le Président qu'un agent titulaire de la collectivité peut bénéficier d'un avancement de grade, par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

Le Président propose que soit créé un poste de Rédacteur principal 2^{ème} classe afin de promouvoir l'agent concerné à compter du 1^{er} mai 2021.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire,

- décident la création d'un poste Rédacteur principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} mai 2021
- autorisent le Président à se rapprocher du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente Maritime pour lancer la procédure de création de poste et à signer toutes les pièces afférentes à cette décision

- précisent que la suppression du poste de Rédacteur interviendra au plus tôt lorsque l'agent sera nommé sur le nouveau grade, suite à l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion.
- précisent que les dépenses en résultant seront imputées au Budget Principal 2021, chapitre 012

Adopté à l'unanimité

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 24 février 2021

Le Président

Sylvain BARREAUD



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FEVRIER 2021**

L'an deux mille vingt, le 24 février à 14h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAU, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAU Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, M. DOUBLET Michel, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. MICHAUD Jacky, M. RAFFE David, Vice-Présidents
Mmes DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane,
Mrs ALVAREZ Pascal, BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : Mmes BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, BOISSEAU Béatrice, GRATON Sabrina, LHERMENIER Sandrine (Pouvoir M. SCHNEIDER Alexandre), Mrs DURAND Lionel, Mikaël MOINET (Pouvoir M. BARREAU Sylvain) STAUDER Jean-Denis

Date de la convocation : 17 février 2021

Présents : 25

Votants : 27

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude GRENON

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE SUITE A AVANCEMENT DE GRADE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Considérant que certains agents remplissent les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade, et que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné,

Il est exposé par Monsieur le Président qu'un agent titulaire de la collectivité peut bénéficier d'un avancement de grade, par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

Le Président propose que soit créé un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe afin de promouvoir l'agent concerné à compter du 1^{er} octobre 2021.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire,

- décident la création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe 16/35ème à compter du 1^{er} octobre 2021
- autorisent le Président à se rapprocher du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente Maritime pour lancer la procédure de création de poste et à signer toutes les pièces afférentes à cette décision

- précisent que la suppression du poste d'adjoint administratif interviendra au plus tôt lorsque l'agent sera nommé sur le nouveau grade, suite à l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion.
- ⇒ précisent que les dépenses en résultant seront imputées au Budget Principal 2021, chapitre 012

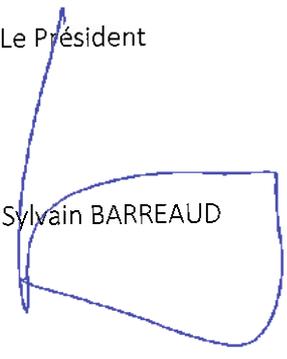
Adopté à l'unanimité

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 24 février 2021

Le Président

Sylvain BARREAUD





**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FEVRIER 2021**

L'an deux mille vingt, le 24 février à 14h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, M. DOUBLET Michel, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. MICHAUD Jacky, M. RAFFE David, Vice-Présidents
Mmes DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane,
Mrs ALVAREZ Pascal, BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : Mmes BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, BOISSEAU Béatrice, GRATON Sabrina, LHERMENIER Sandrine (Pouvoir M. SCHNEIDER Alexandre), Mrs DURAND Lionel, Mikaël MOINET (Pouvoir M. BARREAUD Sylvain) STAUDER Jean-Denis

Date de la convocation : 17 février 2021

Présents : 25

Votants : 27

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude GRENON

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE SUITE A AVANCEMENT DE GRADE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Considérant que certains agents remplissent les conditions règlementaires pour bénéficier d'un avancement de grade, et que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné,

Il est exposé par Monsieur le Président qu'un agent titulaire de la collectivité peut bénéficier d'un avancement de grade, par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

Le Président propose que soit créé un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe afin de promouvoir l'agent concerné à compter du 1^{er} mars 2021.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire,

- décident la création d'un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe 20.5/35ème à compter du 1^{er} mars 2021
- autorisent le Président à se rapprocher du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente Maritime pour lancer la procédure de création de poste et à signer toutes les pièces afférentes à cette décision

- précisent que la suppression du poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe interviendra au plus tôt lorsque l'agent sera nommé sur le nouveau grade, suite à l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion.
- précisent que les dépenses en résultant seront imputées au Budget Principal 2021, chapitre 012

Adopté à l'unanimité

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 24 février 2021

Le Président



Sylvain BARREAU



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FÉVRIER 2021

L'an deux mille vingt, le 24 février à 14h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, M. DOUBLET Michel, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. MICHAUD Jacky, M. RAFFE David, Vice-Présidents
Mmes DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane,
Mrs ALVAREZ Pascal, BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : Mmes BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, BOISSEAU Béatrice, GRATON Sabrina, LHERMENIER Sandrine (Pouvoir M. SCHNEIDER Alexandre), Mrs DURAND Lionel, Mikaël MOINET (Pouvoir M. BARREAUD Sylvain) STAUDER Jean-Denis

Date de la convocation : 17 février 2021

Présents : 25

Votants : 27

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude GRENON

AUTORISATION DE MANDATEMENT AVANT VOTE DU BUDGET

Selon l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Monsieur le Président expose la demande d'autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissements avant le vote du budget 2021 :

Les dépenses réelles d'investissement du budget 2019 de la Communauté de Communes, hors crédits inscrits au chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées, et hors restes à réaliser, s'élèvent à la somme de : 2 170 430 €.

Le Conseil Communautaire a donc possibilité d'autoriser son Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 542 607,50 €.

La demande d'autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement est la suivante :

- Opération 62 – article 2158 : acquisition d'une épareuse 26 900 €
- Opération 99 – article 2383 : Achat ordinateurs portables France Services 5 140€
- Opération 95 – article 2317 : Aide à la maîtrise d'ouvrage Halte fluviale P-E 780 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

accepte les autorisations d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissements ci-dessus,

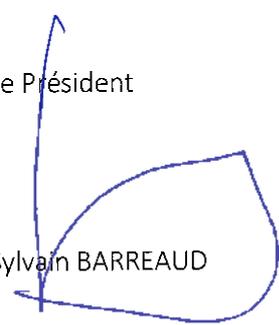
autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 24 février 2021

Le Président

Sylvain BARREAUD





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt, le 24 février à 14h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, M. DOUBLET Michel, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. MICHAUD Jacky, M. RAFFE David, Vice-Présidents

Mmes DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane,

Mrs ALVAREZ Pascal, BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : Mmes BOURSIQUOT Brigitte, BOURSIQUOT Nelly, BOISSEAU Béatrice, GRATON Sabrina, LHERMENIER Sandrine (Pouvoir M. SCHNEIDER Alexandre), Mrs DURAND Lionel, Mikael MOINET (Pouvoir M. BARREAUD Sylvain) STAUDER Jean-Denis

Date de la convocation : 17 février 2021

Présents : 25

Votants : 27

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude GRENON

RENOUVELLEMENT CONTRAT PEC – AGENT DE GESTION ADMINISTRATIVE

Vu le code du travail ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 avril 2019 relatif aux embauches en Parcours Emploi Compétences et aux contrats initiative emploi ;

Considérant que ce dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi et que les Parcours Emploi Compétences (PEC), déployés depuis le 1^{er} janvier 2018 s'inscrivent dans le cadre de CUI-CAE pour le secteur non-marchand prévu par le code du travail.

Considérant qu'une collectivité territoriale peut recruter des agents dans le cadre d'un CUI-CAE en vue de les affecter à des missions permettant l'insertion et l'acquisition d'une expérience, que ce contrat porte sur des emplois visant à satisfaire des besoins collectifs temporaires et qu'il ne peut se substituer à un emploi statutaire.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil qu'un agent administratif est en contrat aidé depuis le 1^{er} avril 2020. Elle assure actuellement l'accueil du public ainsi que diverses missions d'administration générale.

Son contrat « P.E.C. » Parcours Emploi Compétence, se termine le 31 mars 2021 et peut être renouvelé pour 6 mois avec une aide de l'Etat à hauteur de 80 % sur la base de 20 heures hebdomadaires.

En effet ce type de recrutement ouvre droit à une aide financière en pourcentage du taux brut du salaire minimum de croissance (SMIC) par heure travaillée. De plus la collectivité est exonérée des cotisations patronales au titre de l'assurance sociale et des allocations familiales, de la taxe sur les salaires, de la taxe d'apprentissage et de la participation due au titre de l'effort de construction.

Le Président propose à l'assemblée :

Le recrutement d'un C.A.E. pour les fonctions d'agent de gestion administrative à temps complet pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} avril 2021.

L'agent sera rémunéré sur la base du SMIC horaire.

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, DECIDENT :

- d'adopter la proposition de Monsieur le Président ;
- de l'autoriser à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement et de signer les actes correspondants ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 24 février 2021

Le Président



Sylvain BARREAUD